

La Commune comptait un budget principal et deux budgets annexes en 2025 :

- Le **budget Principal** qui rassemble l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune relevant de l'exercice des services publics à caractère administratif ;
- Le **budget annexe Maison de Santé** qui rassemble les dépenses et les recettes liées au bâtiment Pôle de Santé ;
- Le **budget annexe Assainissement Collectif** qui rassemble les dépenses et les recettes liées à la station d'épuration communale et à son réseau de collecte.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte financier unique (CFU) 2025 présente **un excédent de 566 299€**, inférieur à celui de l'exercice 2024 qui s'élevait à 721 058€.

D'une part, **les dépenses de fonctionnement** (écritures réelles et d'ordre) sont en hausse par rapport à l'exercice précédent (+7.5%) et atteignent le montant de 1 406 913€. Dans le détail, les écritures réelles se sont élevées à 1 309 913€ (+1.2%) et celles d'ordre à 97 000€ (+600%).

En ce qui concerne les dépenses réelles, **les charges à caractère général** (chapitre 011) diminuent de 6.9% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique notamment par les investissements récents de la collectivité afin de réduire la consommation électrique des bâtiments et des infrastructures (école, éclairage public...). La voirie communale, ayant nécessité moins d'interventions de réparations, est une autre source de cette économie.

Les dépenses de personnel (chap. 012) progressent de 8.5% pour s'établir à 522 152€. Divers éléments justifient cette hausse : augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL, remplacement d'un agent du service technique en maladie professionnelle, évolution de carrières des agents titulaires.

Le montant **des autres charges de gestion courante** (chap. 65) est en hausse de 6.1% en raison principalement des subventions versées du budget principal aux deux budgets annexes Maison de Santé & Assainissement Collectif et à celui du CCAS. Ces subventions représentent 62 500€ en 2025.

Les charges financières (chap. 66) se sont élevées à 17 506€ (-12.2%). Cette diminution correspond aux intérêts de la dette qui diminuent chaque année en l'absence de recours à un nouvel emprunt.

Enfin, le montant des **atténuations de produits** (chap. 014) reste le même depuis plusieurs années (158 294€). Il correspond à la participation de la Commune au fonds national de garantie individuelle des ressources.

D'autre part, **les recettes de fonctionnement** (écritures réelles et d'ordre) augmentent de 8.5% par rapport à l'exercice 2024. Elles atteignent le montant de 1 777 685€ (hors report de l'excédent l'exercice précédent).

En ce qui concerne les recettes réelles, **les produits des services** (chap. 70) diminuent de 2.4% et s'établissent à 122 931€. Les recettes des services de cantine et de garderie continuent de s'accroître, mais la baisse s'explique par l'arrêt de la mise à disposition d'agents communaux en faveur de la Communauté de Communes.



Les recettes provenant **des impôts et taxes et des dotations, subventions et participations** (chap. 73 & 74) de l'état et des autres organismes progressent de 2.8% pour atteindre 1 509 572€. Cette hausse est justifiée par l'accroissement des bases d'imposition des impôts locaux (taxes foncières). Les autres recettes se maintiennent ou augmentent également, à l'exception du reversement par l'Etat d'une partie des salaires des agents sous contrat PEC (plus d'agent concerné par ces contrats aidés) et des droits de mutation.

Pour leur part, les **atténuations de charges** (chap. 013) ont plus que doublées pour atteindre la somme de 25 476€. Cela correspond aux indemnités journalières versées par la CPAM ou par l'assurance statutaire de la commune (lorsque la rémunération des agents absents est maintenue). Un agent placé en maladie professionnelle a notamment engendré d'importants remboursements.

Les **autres produits de gestion courante** (chap. 75) progressent de 23%. Ces recettes (38 568€) correspondent aux produits des locations des bâtiments communaux : le restaurant du centre-bourg, un appartement et une maison, et le foyer rural sur certains week-ends. A cela s'ajoute la location des terres communales aux fermiers et les remboursements de notre assurance en cas de sinistres subis (10 351€).

Enfin sur l'exercice 2025, les **recettes exceptionnelles** (chap. 77) se sont élevées à 80 669€. Ce montant provient de la vente d'une parcelle en centre bourg à un professionnel de santé pour la construction d'un centre d'orthodontie.

CHAP DEP	2023		2024		2025		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	449 094,87 €	21 983,01 €	476 813,50 €	12 475,60 €	443 811,27 €	25 476,31 €	013
012	475 144,50 €	122 924,72 €	481 178,61 €	125 946,97 €	522 151,50 €	122 930,71 €	70
014	158 294,00 €	1 271 784,05 €	158 294,00 €	1 317 507,01 €	158 294,00 €	1 359 743,14 €	73
65	197 040,40 €	147 862,38 €	158 197,36 €	150 762,35 €	167 797,02 €	149 829,16 €	74
66	21 508,91 €	28 639,80 €	19 930,64 €	31 420,52 €	17 505,71 €	38 567,73 €	75
67	275,00 €	2,02 €	0,00 €	3,03 €	353,43 €	2,93 €	76
68	1 029,00 €	892,69 €	0,00 €	18,00 €	0,00 €	80 668,66 €	77
		0,00 €		353,43 €		466,71 €	78
Réel	1 302 386,68 €	1 594 088,67 €	1 294 414,11 €	1 638 486,91 €	1 309 912,93 €	1 777 685,35 €	Réel
042	6 299,29 €	0,00 €	13 848,90 €	0,00 €	96 999,61 €	0,00 €	042
Ordre	6 299,29 €	0,00 €	13 848,90 €	0,00 €	96 999,61 €	0,00 €	Ordre
Total	1 308 685,97 €	1 594 088,67 €	1 308 263,01 €	1 638 486,91 €	1 406 912,54 €	1 777 685,35 €	Total
N-1		567 694,56 €		390 833,67 €		195 525,88 €	N-1
TOTAL	1 308 685,97 €	2 161 783,23 €	1 308 263,01 €	2 029 320,58 €	1 406 912,54 €	1 973 211,23 €	TOTAL

La section d'investissement

La section d'investissement de l'exercice 2025 présente **un excédent de 394 812€** contre un excédent de 117 4478€ sur l'exercice précédent.

D'une part, **les dépenses d'investissement** (écritures réelles et d'ordre) se sont élevées à 439 853€ contre 845 189€ en 2024. Dans le détail les écritures réelles représentent 433 008€ et celles d'ordre 6 845€.

En ce qui concerne **les dépenses réelles**, les travaux sur la voirie communale représentent 46% de leur montant (199k€) et ceux liés à la voirie et aux réseaux divers représentent 21% (89k€). Les autres principaux postes de dépenses de l'année étant l'aménagement et l'équipement de



l'école pour 25k€ et la réfection du parvis et des allées du cimetière pour 17k€. Enfin, le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 64k€.

D'autre part, **les recettes d'investissement** sont en diminution de 13.3% par rapport à 2024. Elles atteignent tout de même le montant de 834 665€. Dans le détail, les écritures réelles se sont élevées à 730 820€ et celles d'ordre à 103 844€.

Concernant les **recettes réelles**, le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) représente 72% de leur montant (526k€). Les autres principales recettes provenant de la taxe d'aménagement (42k€), du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (148k€) et de la subvention du Département versée pour la création de nouveaux trottoirs (14k€).

Les **recettes d'ordre** correspondent à des écritures comptables d'amortissement des immobilisations corporelles (17k€), à l'intégration de frais d'études antérieurs sur leurs comptes budgétaires définitifs (6.8k€) et à des écritures liées à la cession d'une parcelle communale (80k€).

CHAP DEP	2023		2024		2025		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Equip	980 428,55 €	239 711,51 €	639 350,13 €	574 856,99 €	363 759,06 €	714 865,08 €	10
26	0,00 €	188 188,50 €	0,00 €	246 958,81 €	0,00 €	14 001,99 €	13
204	3 951,26 €	293,92 €	15 542,05 €	1 316,25 €	4 301,31 €	350,00 €	16
10	1 826,51 €		1 320,17 €		506,34 €		
16	59 636,05 €	0,00 €	63 320,96 €		64 441,32 €	1 603,32 €	21
Réel	1 045 842,37 €	428 193,93 €	719 533,31 €	823 132,05 €	433 008,03 €	730 820,39 €	Réel
040	0,00 €	6 299,29 €	0,00 €	13 848,90 €	0,00 €	96 999,61 €	040
041	66 834,69 €	66 834,69 €	125 655,21 €	125 655,21 €	6 844,81 €	6 844,81 €	041
Ordre	66 834,69 €	73 133,98 €	125 655,21 €	139 504,11 €	6 844,81 €	103 844,42 €	Ordre
Total	1 112 677,06 €	501 327,91 €	845 188,52 €	962 636,16 €	439 852,84 €	834 664,81 €	Total
N-1		18 965,89 €	592 383,26 €		474 935,62 €		N-1
TOTAL	1 112 677,06 €	520 293,80 €	1 437 571,78 €	962 636,16 €	914 788,46 €	834 664,81 €	TOTAL

LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

D'un côté, s'agissant de **la section de fonctionnement, les dépenses** diminuent de 3.7% pour s'arrêter à 27 349€. Dans le détail, les charges à caractère général (chap. 011) sont en hausse de 31%. Cela s'explique notamment par l'augmentation du coût des contrats de maintenance et d'entretien et par des réparations effectuées sur le système de climatisation. Les charges financières (chap. 66), qui correspondent au paiement des intérêts des emprunts, sont en baisse de 21% par rapport à 2024. Suite à un changement de nomenclature comptable, il n'y a plus d'opérations d'ordre sur ce budget.

Les recettes de fonctionnement (hors report de l'excédent de l'exercice précédent) évoluent négativement (-40%) pour s'établir à 83 815€. Les revenus des loyers et des charges refacturées (chap. 70 et 75) progressent peu (+1.8%) en raison du départ de professionnels en cours d'année. La subvention d'exploitation (chap. 74) versée du budget principal vers ce budget annexe s'est élevée à 35€ (contre 30k€ en 2024).



Ainsi, la section de fonctionnement de l'exercice 2025 présente **un excédent de 56 466€**.

CHAP DEP	2023		2024		2025		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	15 985,71 €	6 903,58 €	12 686,65 €	8 295,17 €	16 583,64 €	8 720,49 €	70
65	0,00 €	23 843,00 €	1,22 €	30 112,00 €	0,00 €	35 000,00 €	74
66	14 675,00 €	44 006,39 €	13 581,22 €	39 698,07 €	10 765,11 €	40 094,40 €	75
Réel	30 660,71 €	74 752,97 €	26 269,09 €	78 105,24 €	27 348,75 €	83 814,89 €	Réel
042	5 625,03 €	0,00 €	2 119,90 €	60 783,63 €	0,00 €	0,00 €	042
Ordre	5 625,03 €	0,00 €	2 119,90 €	60 783,63 €	0,00 €	0,00 €	Ordre
Total	36 285,74 €	74 752,97 €	28 388,99 €	138 888,87 €	27 348,75 €	83 814,89 €	Total
N-1		6 353,33 €		475,09 €		2 677,17 €	N-1
TOTAL	36 285,74 €	81 106,30 €	28 388,99 €	139 363,96 €	27 348,75 €	86 492,06 €	TOTAL

D'un autre côté, s'agissant de **la section d'investissement**, les dépenses connaissent une réduction de 50% par rapport à l'exercice 2024, et atteignent 56 423€ (hors déficit reporté de l'exercice précédent). Ce montant correspond uniquement au remboursement du capital de la dette, hors 1 186€ de restitution de caution et 5 981€ de travaux pour la sécurisation du secrétariat.

Les recettes d'investissement s'établissent elles à 108 298€ contre 47 706€ en 2024 (+ 127%), ce qui s'explique par un important excédent de fonctionnement capitalisé.

Ainsi, en tenant compte du déficit antérieur reporté (108k€), la section d'investissement présente de nouveau **un déficit à hauteur de 56 423€**.

CHAP DEP	2023		2024		2025		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Opé12	2 440,56 €	43 542,47 €	1 999,53 €	44 345,47 €	5 981,17 €	108 297,80 €	10
Chap16	47 529,94 €	0,00 €	48 874,72 €	1 240,18 €	50 441,58 €	0,00 €	16
Réel	49 970,50 €	43 542,47 €	50 874,25 €	45 585,65 €	56 422,75 €	108 297,80 €	Réel
040	0,00 €	5 625,03 €	60 783,63 €	2 119,90 €	0,00 €	0,00 €	040
Ordre	0,00 €	5 625,03 €	60 783,63 €	2 119,90 €	0,00 €	0,00 €	Ordre
Total	49 970,50 €	49 167,50 €	111 657,88 €	47 705,55 €	56 422,75 €	108 297,80 €	Total
N-1	43 542,47 €		44 345,47 €		108 297,80 €		N-1
TOTAL	93 512,97 €	49 167,50 €	156 003,35 €	47 705,55 €	164 720,55 €	108 297,80 €	TOTAL

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concernant **la section de fonctionnement**, les dépenses s'amplifient pour s'établir à 45 328€ contre 36 151€ pour l'exercice 2024. Cela s'explique par une augmentation des écritures d'ordre (35.5k€ contre 28.9k€) liées aux amortissements des équipements de la station d'épuration. Par ailleurs, les principales dépenses réelles correspondent à la consommation d'électricité, la maintenance des équipements, le remplacement des pièces défectueuses et l'entretien de la bambouseraie.



Les recettes de la section de fonctionnement subissent la même évolution pour s'arrêter à 45 200€ (hors report de l'excédent de l'exercice précédent). Ces recettes supplémentaires proviennent principalement de la subvention d'exploitation versée du budget principal vers ce budget annexe.

Ainsi, la section de fonctionnement de l'exercice 2025 présente **un excédent de 2 385€**, en tenant compte de l'excédent reporté.

CHAP DEP	2023		2024		2025		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	13 263,87 €	11 152,59 €	7 221,94 €	6 343,95 €	9 832,43 €	8 520,14 €	70
65	0,00 €	17 774,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	24 500,00 €	74
Réel	13 263,87 €	28 926,59 €	7 221,94 €	24 343,95 €	9 832,43 €	33 020,14 €	Réel
042	30 831,29 €	12 180,00 €	28 929,20 €	12 180,00 €	35 495,63 €	12 180,00 €	042
Ordre	30 831,29 €	12 180,00 €	28 929,20 €	12 180,00 €	35 495,63 €	12 180,00 €	Ordre
Total	44 095,16 €	41 106,59 €	36 151,14 €	36 523,95 €	45 328,06 €	45 200,14 €	Total
N-1		5 128,58 €		2 140,01 €		2 512,82 €	N-1
TOTAL	44 095,16 €	46 235,17 €	36 151,14 €	38 663,96 €	45 328,06 €	47 712,96 €	TOTAL

Concernant **la section d'investissement, les dépenses** s'élèvent à 17 133€ contre 67 119€ lors de l'exercice 2024. Les seules dépenses réelles réalisées durant cet exercice 2025 correspondent au solde de réalisation du schéma d'assainissement.

Les recettes de la section d'investissement ont atteint le montant de 51 320€ (hors excédent reporté de l'exercice antérieur), contre 84 129€ lors de l'exercice antérieur. Ces recettes proviennent des amortissements des immobilisations (écritures d'ordre), du FCVTA et du versement du solde de la subvention de l'agence de l'eau.

De fait, cette section présente, en tenant compte de l'excédent antérieur reporté, un **excédent de 131 411€**

CHAP DEP	2023		2024		2025		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Opé11	7 196,38 €	1 960,60 €	1 536,00 €	349,41 €	0,00 €	7 546,34 €	10
Opé12	66 682,85 €	0,00 €	53 403,34 €	54 850,28 €	4 952,50 €	8 277,53 €	13
Réel	73 879,23 €	1 960,60 €	54 939,34 €	55 199,69 €	4 952,50 €	15 823,87 €	Réel
040	12 180,00 €	30 831,29 €	12 180,00 €	28 929,20 €	12 180,00 €	35 495,63 €	040
Ordre	12 180,00 €	30 831,29 €	12 180,00 €	28 929,20 €	12 180,00 €	35 495,63 €	Ordre
Total	86 059,23 €	32 791,89 €	67 119,34 €	84 128,89 €	17 132,50 €	51 319,50 €	Total
N-1		133 481,90 €		80 214,56 €		97 224,11 €	N-1
TOTAL	86 059,23 €	166 273,79 €	67 119,34 €	164 343,45 €	17 132,50 €	148 543,61 €	TOTAL